

3.8

Autres décisions

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Aucune information.

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Blackmont Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 5 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Canadian International LP en faveur de Blackmont Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Canadian International LP. renonce à concourir est de 5 000 000 \$.

CIBC World Markets inc.

Approbation d'un emprunt de 3 550 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de CIBC en faveur de CIBC World Markets inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel CIBC renonce à concourir est de 5 600 000 000 \$.

GMP Securities LP

Approbation de la réduction d'un emprunt de 20 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal en faveur de GMP Securities LP courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal renonce à concourir est de 0 \$.

GMP Securities LP

Approbation d'un emprunt de 17 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal (IIROC) en faveur de GMP Securities LP courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal (IIROC) renonce à concourir est de 17 500 000 \$.

Versant Partners inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 2 250 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de BeauNaro inc. (IIROC) en faveur de Versant Partners inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel BeauNaro inc. (IIROC) renonce à concourir est de 2 260 000 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.